



Cible et objectif mis en œuvre

Cible 4.B sur la mobilité des étudiants internationaux: « D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement ». Dans le cadre de l'objectif 4 sur l'éducation.

Indicateur

Nombre de bourses d'études offertes aux ressortissants pour financer le suivi d'études supérieures à l'étranger, y compris des formations professionnelles ainsi que des programmes sur les technologies de l'information et des communications, techniques, d'ingénierie et scientifiques, dans les pays développés et dans d'autres pays en développement.

Définition(s)

Bourses d'études: octrois d'aides financières à des étudiants individuels. Les octrois d'aides financières comprennent des subventions bilatérales destinées aux étudiants suivant des enseignements systématiques dans des institutions d'études supérieures privées ou publiques afin de suivre des études à plein temps ou des cours de formation à l'étranger (OCDE).

Unité de mesure (par exemple, sous forme de pourcentage)

Nombre total de bourses d'études octroyées pour financer le suivi d'études supérieures à l'étranger.

Normes internationales concernées (le cas échéant)

Informations complémentaires (en anglais) sur la définition de bourses d'études en vertu de la cible 4b: <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002455/245570e.pdf>

Indicateur mondial 4.B.1 « Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et par type de formation ».

Source(s) de données

Dossiers du ministère de l'Éducation sur les ressortissants qui suivent des études dans le cadre de conventions de bourses d'études à l'étranger.

Méthodologie (détails sur la collecte de données)

Le ministère de l'Éducation consolidera tous ses dossiers sur les différentes bourses d'études qui ont été octroyées dans une feuille de calcul ou un document unique, à désagréger selon les spécifications ci-dessous. Il enverra ces informations au bureau national de la statistique, qui dressera un rapport présentant les chiffres totaux.

Périodicité des mesures

Annuelle

Désagrégation

- Sexe de l'étudiant(e)
- Pays où les études sont suivies
- Niveau de l'octroi (diplôme, licence, maîtrise/diplôme de troisième cycle, doctorat, recherche postdoctorale)
- Sujet du programme

Principal acteur impliqué/autre acteur

Ministère de l'Éducation
Bureau national de la statistique

Ligne de référence, si elle est disponible.

-

